

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 23

OBJET : N° L23-03/08-26/RH SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE PLUSIEURS POSTES A TEMPS COMPLET

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Philippe BRIMALDI donne procuration à Florence JOST, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Nicole CAMPANER, Josette DANIEL donne procuration à Jacques BREILLAT, Saliha EL AMRANI donne procuration à Hicham TARZA, Pierre MEUNIER donne procuration à Christine JOUANNO, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Fernand ESCALIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Nicole CAMPANER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le Décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230327-L23030826RH-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

- Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale
Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis du comité technique paritaire rendu en sa réunion du 29 novembre 2022 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **La suppression au tableau des effectifs de la commune de**
 - 1 emploi fonctionnel de directeur général des services
 - 1 poste d'Attaché Principal
 - 1 poste d'Attaché
 - 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'Adjoint Technique
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe
 - 3 postes de Gardien-brigadier

Les présentes modifications du tableau des effectifs prendront effet à compter du 1^{er} avril 2023.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 mars 2023
Le Maire,
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088/20230327-L23030826RH-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Tableau des effectifs du personnel communal Situation au 01.04.2023

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées	Effectif soumis au vote	Vacant	Effectif pourvu au 01.04.2023	Temps Non Complet
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	-1				
Directeur général des services	A	1	-1				
Directeur général. Adjoint des services	A						
Collaborateur de cabinet	A						
SERVICE ADMINISTRATIF		14	+1 -5	10	1	9	
Attaché Principal	A	1	-1				
Attaché	A	3	-1	2		2	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B		1	1	1		
Rédacteur	B	1		1		1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3	-1	2		2	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3	-2	1		1	
Adjoint Administratif	C	3		3		3	
SERVICE TECHNIQUE		17	-6	11	3	8	
Technicien Ppal de 1ère classe	B	1	-1				
Technicien Ppal de 2ème classe	B	1	-1				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	-1				
Agent de Maîtrise	C	1		1		1	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	-1				
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1	-1				
Adjoint Technique	C	11	-1	10	3	7	
CUISINE		4	-1	3		3	
Agent de Maîtrise	C	1	-1				
Adjoint Technique	C	3		3		3	1 TNC 30 heures
SERVICE ECOLE MATERNELLE		5		5		5	
A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	C	2		2		2	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C						
Adjoint Technique	C	3		3		3	
SERVICE ECOLE ELEMENTAIRE		2		2		2	
Adjoint Technique	C	2		2		2	
ENTRETIEN LOCAUX DIVERS*		2	-1	1		1	
Adjoint Technique	C	2	-1	1		1	
SERVICE MEDIATHEQUE		6	-2	4		4	
Assistant Conservation Ppal de 2ème classe	B	2	-1	1		1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1	-1				
Adjoint du Patrimoine	C	3		3		3	
SERVICE ANIMATION		1	-1				
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	1	-1				
SERVICE POLICE MUNICIPALE		7	-3	4		4	
Brigadier Chef Principal	C	3		3		3	
Gardien-Brigadier	C	3	-3				
Adjoint Technique	C	1		1		1	
TOTAL		59	-19	40	4	36	

Création d'emploi

Suppressions d'emploi

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230327-L23030826RH-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023